

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Avenant n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon

Par une délibération du Bureau communautaire du 28 février 2023, les lots 1 et 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon ont été attribué à l'entreprise BAUDRY TP, sise ZA La Roulière, 85660 St Philbert-de-Bouaine, pour un montant estimatif de **299 508.90 € HT** pour le lot 1 et de **188 590.62 € HT** pour le lot 2.

Il convient de faire un avenant n° 1 sur chacun des lots pour les motifs suivants :

Lot 1 - Avenant 1

L'avenant n°1 concerne :

- La création de prix nouveaux et plus-value du marché suite à :
 - Des demandes supplémentaires du maître d'ouvrage ;

Ces incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **8 165.03 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **299 508.90 € HT** à **307 673.93 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **+ 2.73%**.

Lot 2 – Avenant 1

L'avenant n°1 concerne :

- Un allongement du délai d'exécution des travaux de 24 jours calendaires, suite aux aléas de chantier et aux congés annuels de l'entreprise.
- La création de prix nouveaux et plus-value du marché suite à :
 - Des aléas de chantier indépendants de l'entreprise ;
 - Des adaptations techniques en cours de chantier ;

Ces incidences et modifications techniques représentent une moins-value financière de **-7.40 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **188 590.62 € HT** à **188 583.07 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **-0.004%**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté :

Article 1 :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au Lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon d'un montant de **+ 8 165.03 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **299 508.90 € HT** à **307 673.93 € HT**.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20231016-DE202_P161023-DE

SLO

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au Lot 2 du marché de travaux de ~~renovation~~ **de réhabilitation de réseaux** d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon d'un montant de **- 7.40 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **188 590.62 € HT à 188 583.07 € HT**.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE202_P101023

Publié sur le site internet le : *17/10/23*

Fait à La Chevrolière, le 16 octobre 2023.

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 17/10/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté